

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

~~~~~  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2025**

Le dix-sept février deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, M. VESIN Jean-Paul, Adjoints ; M. DETRAZ Viviane, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie (pouvoir à M. GALLAY Joël), M. VACHERAND Jean-Pierre (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme FERT Marie-Christine (pouvoir à M. VIOUT Rémy), et Mme PRUD'HOMME Céline (pouvoir à Mme JACQUIER Christine).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy.

Date de convocation : 13 février 2025

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2025
- Affaires Générales :
  - Dénomination de rue,
  - Protection de l'environnement, contrat avec l'éco-organisme Alcome,
  - Demande de protection fonctionnelle,
- Finances :
  - Rénovation énergétique de l'Espace du Lac, marché de travaux : lancement de la consultation,
  - Carrefour de la Croisée, marché de travaux : lancement de la consultation,
  - Aménagement de la rue des Pêcheurs, marché de travaux : attribution,
- Ressources Humaines :
  - Création et suppression d'emplois dans le cadre d'avancement de grade,
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

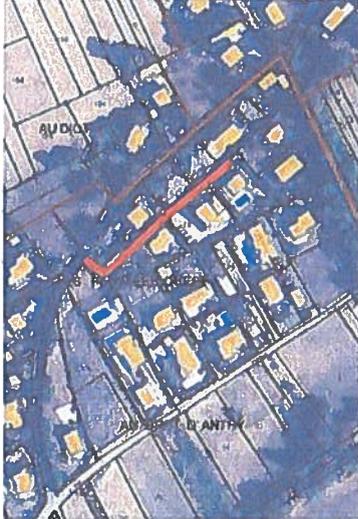
**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 JANVIER 2025.**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2025 est approuvé avec 17 voix pour et 2 abstentions (Mme JACQUIER Jennifer et M. BOURDIN Florian).

**AFFAIRES GENERALES.**  
**DELIBERATION N° 009/2025**  
**DENOMINATION DE RUE.**

Mme JACQUIER Christine rappelle le travail engagé en collaboration avec les services de la Poste dans le cadre de la loi 3DS, qui oblige les collectivités à identifier et numérotter les voiries, aussi bien publiques que privées. Elle présente au Conseil Municipal la nouvelle voie (matérialisée en rouge) à nommer :

Impasse des Pensées



M. VIOUT Rémy propose que, sur demande des riverains, l'impasse du Milan soit renommée l'impasse des Milans.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les dénominations susmentionnées.
- D'AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, CONTRAT AVEC L'ECO-ORGANISME**  
**ALCOME.**

M. Mme le Maire expose que le projet de contrat n'a pas été reçu en Mairie. Aussi, ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal.

Mme JACQUIER Christine explique avoir rencontré cet organisme lors du salon des Maires. Cet organisme apporte son soutien financier dans le cadre de la lutte contre les déchets spécifiques par rapport au tabac.

**DELIBERATION N° 010/2025**  
**DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE.**

Mme le Maire rappelle qu'il résulte d'un principe général du droit que lorsqu'un maire ou un ancien maire est mis en cause par un tiers à raison de ses fonctions, il incombe à la collectivité publique dont il dépend de lui accorder sa protection dans le cadre d'une instance civile, non seulement en le couvrant des condamnations civiles prononcées contre lui mais aussi en prenant en charge l'ensemble des frais de cette instance, dans la mesure où une faute personnelle détachable du service ne lui est pas imputable.

Pour l'application de ce principe général du droit, présentent le caractère d'une faute personnelle détachable des fonctions de maire des faits qui révèlent des préoccupations d'ordre privé, qui procèdent d'un comportement incompatible avec les obligations qui s'imposent dans l'exercice de fonctions publiques ou qui, eu égard à leur nature et aux conditions dans lesquelles ils ont été commis, revêtent une particulière gravité.

Mme le Maire rapporte que, par décision du tribunal administratif de Grenoble du 4 novembre 2024, notifiée 10 janvier 2025, il a été demandé à la commune d'Anthy-sur-Léman de porter à l'ordre du jour du Conseil Municipal la demande d'octroi de protection fonctionnelle formulée par M. BAUR, maire d'Anthy-sur-Léman de 2014 à 2020, exposant que seul le conseil municipal de la commune est compétent pour se prononcer sur l'octroi de protection fonctionnelle.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder sa protection fonctionnelle sollicitée par M. BAUR, ancien maire de la commune,
- ACCEPTE de prendre en charge, sur le budget communal, les frais et honoraires de l'avocat assurant la défense de ses intérêts,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

*Mme RUCHE Sandrine demande si la collectivité est assurée. Mme le Maire précise que la collectivité est assurée pour tous les élus dans le cadre de leurs fonctions. M. COLY Vincent demande le montant de la protection. Mme le Maire précise que pour le moment cela ne coûte rien, il faudra l'ajouter à l'assurance actuelle. Mme JACQUIER Jennifer expose que cette protection agit dans la fonction d'élu.*

#### **AFFAIRES FINANCIERES.**

##### **DELIBERATION N° 011/2025**

##### **RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ESPACE DU LAC, MARCHE DE TRAVAUX : LANCEMENT DE LA CONSULTATION.**

Mme le Maire rappelle le projet de rénovation énergétique de l'Espace du Lac et présente l'avant-projet définitif ainsi que le plan de financement. Le but est de réaliser les travaux dans l'année.

M. VIOUT Rémy expose que l'audit préalablement réalisée par le SYANE représentait plus d'un million d'euros pour les travaux. Finalement, 3 lots ont été retenus :

- Le remplacement des menuiseries extérieures et de la verrière du couloir,
- L'isolation de la Médiathèque par l'intérieur,
- Le remplacement de la ventilation double-flux et mise en place d'une récupération d'énergie.

L'enveloppe estimative des travaux se porte à 633 000,00 € HT.

*Mme JACQUIER Jennifer demande l'impact des travaux sur son usage notamment pour les associations. Mme le Maire explique qu'un phasage sera mis en place. M. SAPPEY Jean-Louis demande le devenir de la Médiathèque pendant les travaux. Mme JACQUIER Christine évoque la possibilité de transférer provisoirement la Médiathèque dans d'autres salles de l'Espace du Lac.*

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Mme le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres concernant la rénovation énergétique de l'Espace du Lac,
- AUTORISE Mme le Maire à solliciter l'Etat, la Région Auvergne Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie et tout autre organisme, pour être éligible à une subvention, la plus haute possible, permettant le financement,
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

#### DELIBERATION N° 012/2025

#### CARREFOUR DE LA CROISEE, MARCHE DE TRAVAUX : LANCEMENT DE LA CONSULTATION.

Mme le Maire expose que les futurs travaux du carrefour de la Croisée consistent en l'aménagement d'un trottoir depuis de rond-point jusqu'au réservoir, élargir la voirie pour faciliter la giration des bus et permettre plus de visibilité.

L'enveloppe estimative des travaux se porte à 116 947,83 € HT.

*Mme JACQUIER Jennifer demande si Thonon Agglomération participera financièrement à cette opération sachant que cela bénéficiera aux bus. Il semble que des échanges avaient eu lieu au précédent mandat à ce sujet. Mme le Maire expose qu'il s'agit de travaux d'entretien et de confortement de la voirie et non des travaux de création de voirie. La commune d'Anthy sur Léman a la compétence voirie et a priori Thonon Agglomération ne participera pas. Mme DETRAZ Viviane demande si l'aménagement présenté est figé car le passage piéton ne semble pas bien positionné car trop proche du carrefour. M. VESIN Jean-Paul précise que si ce passage piétons est trop éloigné, il ne sera pas utilisé. Il ajoute qu'il faudra faire ralentir les véhicules venant du village par la création d'un plateau traversant et mettre une signalétique indiquant le passage piéton pour ceux qui sortent du carrefour de la Croisée en direction du village.*

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Mme le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres concernant l'aménagement du carrefour de la Croisée,
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

#### DELIBERATION N° 013/2025

#### AMENAGEMENT DE LA RUE DES PECHEURS, MARCHE DE TRAVAUX : ATTRIBUTION.

M. VIOU Rémy expose qu'une consultation a été lancée en octobre 2024, pour les travaux d'aménagement de la rue des Pêcheurs. Cependant, cette dernière a été déclarée infructueuse du fait du dépassement du budget. Une nouvelle consultation a été lancée en janvier 2025 avec réception des plis de 3 février.

Ce marché est divisé en 2 lots :

- Lot 1 : terrassement, réseaux et aménagements paysagers,
- Lot 2 : revêtements en enrobé bitumineux et signalisation.

Une seule entreprise a répondu au lot 1 et deux entreprises ont répondu au lot 2.

M. VIOU Rémy présente le rapport d'analyse des offres et les propositions d'attributions qui en résultent :

- Lot 1 : terrassement, réseaux et aménagements paysagers :  
Entreprise COLAS-PERRIER 74 pour un montant de 163 757,50 € HT,
- Lot 2 : revêtements en enrobé bitumineux et signalisation :  
Entreprise EUROVIA pour un montant de 62 260,25 € HT,

M. VIOU Rémy précise que des pistes d'économies sur certains postes sont en cours.

Aussi, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de confier le marché de travaux aux entreprises susmentionnées,
- AUTORISE Mme le Maire à signer les marchés correspondants et tout document concernant ce dossier.

## RESSOURCES HUMAINES.

DELIBERATION N°014/2025

### CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE.

Compte tenu de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Mme le Maire expose qu'il serait souhaitable de proposer des avancements de grade aux agents remplissant les conditions d'accès et, par conséquent, de créer et supprimer les emplois permanents correspondants, à savoir :

| Grade d'origine                                            | Grade d'avancement                                         | Nombre d'emplois    |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------|
| Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe | Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe | 2<br>Temps complets |
| Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe     | Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe     | 1<br>Temps complet  |
| ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe                 | ATSEM Principal de de 1 <sup>ère</sup> classe              | 1<br>Temps complet  |

Après avoir pris connaissance du tableau ci-dessus et avoir entendu l'exposé de Mme le Maire relatif à l'obligation de création de nouveaux emplois correspondants aux grades d'avancement, puis de suppression des anciens emplois correspondants aux grades d'origine.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer les emplois permanents énumérés dans le tableau ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.
- DECIDE de supprimer, à compter de la même date, les grades d'origine.
- CHARGE Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget.

## QUESTIONS DIVERSES.

Mme le Maire fait un point sur la réunion publique du jeudi 13 février dernier. Elle note un ras-le-bol de la population face aux déjections canines.

Mme JACQUIER Christine remonte les remarques face à l'extinction nocturne de l'éclairage public et notamment de l'horaire choisi qui est trop tôt (22h).

Mme JACQUIER Christine informe le conseil que les lectures théâtralisées organisées par la médiathèque vendredi dernier ont eu un franc succès et ont été très appréciées par les participants. Prochain rendez-vous pour le spectacle Zadig et Voltaire.

Mme le Maire informe que le défilé du carnaval de l'école aura lieu vendredi 21 février prochain, entre 14h et 16h.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H30.

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN  
(Haute-Savoie)

-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2025

FEUILLET DE CLÔTURE

Nombre de Conseillers :

|                |    |
|----------------|----|
| - en exercice  | 19 |
| - présents     | 14 |
| - absents      | 05 |
| - votants      | 19 |
| - procurations | 04 |

|                         |            |
|-------------------------|------------|
| Date de la convocation  | 13/02/2025 |
| Date de la séance       | 17/02/2025 |
| Nombre de délibérations | 6          |

Liste récapitulative des délibérations :

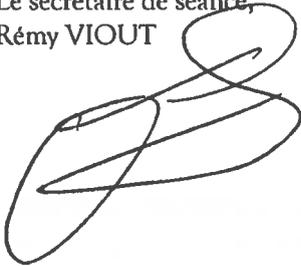
- 009/2025 : Dénomination de rues (17.02.2025/01),
- 010/2025 : Demande de protection fonctionnelle (17.02.2025/02),
- 011/2025 : Rénovation énergétique de l'Espace du Lac, marché de travaux : lancement de la consultation (17.02.2025/03),
- 012/2025 : Carrefour de la Croisée, marché de travaux : lancement de la consultation (17.02.2025/04),
- 013/2025 : Aménagement de la rue des Pêcheurs, marché de travaux : attribution (17.02.2025/05),
- 014/2025 : Création et suppression d'emplois dans le cadre d'avancement de grade (17.02.2025/06).

Membres présents à la séance :

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUOT Rémy, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. DETRAZ Viviane, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Signatures :

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIOUOT



Le Maire,  
Isabelle ASNI-DUCHENE



Délibérations n° 009/2025 à 014/2025 télétransmises en Préfecture et mises en ligne le 24/02/2025.

Date de mise en ligne : 25/03/2025